



Compte-rendu du Conseil Municipal du 17 février 2020

Présents : Thierry IGONNET, Annie VOUILLON, Jean THOREUX, Marie-Thérèse CHAPELIER Jean-Claude WAEBER, Daniel DUMONTET, Marie-Christine GRIFFON, Thierry MICHEL, Thierry DELHOMME, Catherine PARISOT, Daniel LEDUC, Benoit JUGNET

Absents, excusés : Sandrine BARRAUD, Géraldine BRUYERE, Mathilde CORTAMBERT,

Animateur de séance : Daniel LEDUC

Secrétaire de séance : Annie VOUILLON

Participait sans voix délibérative : Annick GIRAUD

Le compte rendu de la réunion du 20 janvier 2020 est adopté à l'unanimité

Délibérations du mois

La rencontre débute à 20h30, à huis-clos, par une présentation des divers budgets communaux, une explication des orientations futures et des projets d'investissements qui font suite au travail en commission. Les comptes de gestion, comptes administratifs et budgets primitifs seront présentés et soumis au vote du conseil municipal lors de la séance du 2 mars 2020.

Le conseil municipal reprend son cours normal à 22h30.

Travaux et projets en cours

➤ **Projet maison de santé pluridisciplinaire**

Thierry MICHEL présente au conseil municipal un avenant en moins-values du marché de travaux de la maison de santé pluridisciplinaire concernant l'entreprise PIGUET.

Il explique que la démolition des souches de cheminées a révélé l'importance du rôle structurant de ces éléments et qu'au regard de la fragilité du bâtiment, suite à la décompression, les travaux ne pouvaient continuer sans un renforcement sous peine de mettre en péril le bâtiment existant.

Il indique que la provision prévue au quantitatif s'est avérée supérieure aux besoins : les travaux de démolition du plancher ayant été réalisés, simultanément aux dalles, par le lot "gros œuvre" en dallage béton, le plancher de rattrapage n'est plus nécessaire.

Le conseil municipal :

- Accepte l'avenant n° 1 affecté à l'entreprise PIGUET comme suit :

LOTS	Désignation	Estimation du marché Montant HT	Entreprises retenues	Marché de base + tranche conditionnelle-HT	Moins-value HT	Nouveau TOTAL marché de base + tranche conditionnelle + option – HT
4	CHARPENTE BOIS - COUVERTURE TUILES – ZINC -	90 000,00 €	SAS ALAIN PIGUET	87 290.13 €	2 002.97 €	85 287.16 €

- Charge le Maire ou un adjoint de mener à bien cette décision et l'autorise à signer toute pièce utile

➤ **Aménagement centre bourg**

Le Maire fait un bilan de l'état d'avancement du projet.

Il précise que les marchés de travaux seront à valider au prochain conseil municipal.

➤ **Lion d'or**

○ **OPAC prise en charge raccordements électriques**

Jean THOREUX informe le conseil municipal des demandes de raccordement électriques à effectuer auprès du SYDESL et/ou d'ENEDIS dans le cadre du projet d'aménagement du lion d'or en appartements.

Ces travaux concernant l'alimentation des logements OPAC à qui il revient de les prendre en charge.

Le conseil municipal délibère à l'unanimité

- les travaux de raccordement électriques concernant l'alimentation des logements dans le cadre de la rénovation du lion d'or seront pris en charge par l'OPAC 71
- charge le maire de mener à bien cette décision et l'autorise à signer toute pièce utile

➤ **Zone à urbaniser – Le Paluet**

Annie Vouillon quitte l'assemblée

Le Maire informe l'assemblée de sa rencontre avec Mme Chantal PERRONNET, propriétaire de deux parcelles de terrain attenantes à la zone à urbaniser située au Paluet, cadastrée D 95 et 96.

Il indique qu'elle propose de vendre ces tènements à la commune.

Le conseil municipal décide :

- de procéder à l'acquisition des parcelles cadastrée D95 et D 96 appartenant à Mme Chantal PERRONNET née VOUILLON, aux conditions suivantes :
 - o prix de vente : 5€/m² en accord avec Mme Chantal PERRONNET née VOUILLON
 - o tous les frais afférents à cette transaction seront à la charge exclusive de la commune
 - o l'acte sera régularisé auprès de l'étude de Maîtres CRIVELLI et SIRE-TORTET notaires à MATOUR
- que le Maire, ou un adjoint, a tout pouvoir pour mettre en œuvre la réalisation de cette décision et signer les documents nécessaires s'y rapportant en particulier l'acte de vente

Annie Vouillon regagne l'assemblée

➤ **Communauté de communes**

- o **Groupement de commandes pour la fourniture de panneaux avec supports, plaques et numéros de rue**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-2 et L 2213-28,

Vu les articles L 2113-6 à L 2113-8 du Code de la commande publique relatifs au groupement de commandes,

Vu le projet de convention constitutive du groupement de commandes joint en annexe de la présente délibération,

La première adjointe expose que l'arrivée du Très Haut Débit sur le territoire nécessite la création d'adresses normées permettant de localiser précisément chaque logement grâce au nom de la voie et au positionnement de cette voie.

La mise en œuvre de l'adressage est également un enjeu d'aménagement du territoire puisqu'il permettra :

- Une rapidité d'intervention des secours d'urgence,
- Une optimisation des services (réseaux, collecte des déchets, services à la personne...),
- Une efficacité de l'acheminement du courrier,
- Une meilleure navigation GPS pour les habitants et visiteurs,
- Une simplification des opérations de recensement de la population.

La Poste est chargée du recensement de toutes les voies, de la réalisation du plan d'adressage et de l'accompagnement à la communication auprès des habitants.

Suite au numérotage réalisé par les communes membres, il apparaît pertinent de coordonner et de mutualiser, à l'échelle de la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier, l'achat des panneaux avec supports, des plaques et des numéros de rue afin d'en réduire les coûts et d'en harmoniser la forme.

Le conseil municipal décide :

- D'autoriser l'adhésion de la commune de MATOUR au groupement de commandes ayant pour objet la fourniture de panneaux avec supports, plaques et numéros de rue,
- D'accepter les termes du projet de la convention constitutive du groupement de commandes pour la fourniture de panneaux avec supports, plaques et numéros de rue, telle qu'il est annexé à la présente délibération,
- D'autoriser le Maire à signer la convention de groupement et à transmettre les besoins de la commune,

Ecole maternelle – Ensemble immobilier

Le Maire rappelle au conseil municipal sa décision de lancer une consultation auprès des divers bureaux d'études chargés des analyses préalables obligatoires dans le cadre de la réhabilitation de l'école maternelle et d'un ensemble immobilier.

Il indique que les offres reçues ont été analysées par les services de l'ATD71.

Il précise que des compléments d'information sont à apporter pour le diagnostic amiante/plomb et que pour l'étude de structure aucune offre n'est parvenue.

Le Maire propose de recontacter d'autres professionnels pour le lot infructueux, d'affiner les propositions et de valider l'ensemble des offres à un prochain conseil.

➤ **Questions diverses**

- o **Panneaux d'affichage**

Thierry MICHEL informe le conseil municipal de la nécessité de procéder à l'acquisition d'un panneau d'affichage pour le bon fonctionnement du cinéma.

Il présente un devis d'un montant de 374€00 HT correspondant aux besoins de "cinéMATOUR".

Le conseil municipal décide :

- de se porter acquéreur d'un panneau d'affichage auprès de la société im'pose d'un montant HT de 374€00
- de charger le Maire ou un adjoint de mener à bien cette décision

➤ **Eglise**

Jean THOREUX rappelle au conseil municipal le problème décelé au clocher de l'église avec le beffroi très endommagé.

Il présente un deuxième devis de la société l'expert du temps pour un montant HT de 5 021.00 € (hors options). Après en avoir débattu, le conseil municipal d'interroge sur la participation de la Paroisse et la possibilité de mettre en place une souscription.

Il charge le maire de solliciter la paroisse et d'organiser une souscription avant de valider les travaux qui s'avèrent coûteux.

Personnel

Le Maire informe le conseil municipal

- du départ pour mutation dans une autre collectivité, d'un adjoint administratif principal de 2^{ème} classe qui cessera ses fonctions au secrétariat de mairie compter du 1^{er} mai 2020.
- de la prolongation en congés de maladie ordinaire d'un autre adjoint administratif, indisponible depuis plusieurs mois.

Le conseil municipal, sur proposition du Maire, décide de lancer deux recrutements à temps complet :

- L'un pour pourvoir au remplacement de l'adjoint administratif qui a demandé sa mutation le poste ouvert pourrait convenir à un adjoint administratif, un rédacteur ou un attaché, expérimenté sur un poste similaire, par voie de recrutement, mutation ou de détachement. Cette personne aura vocation à prendre la responsabilité du secrétariat de mairie, sous la responsabilité de la Secrétaire Générale. Il s'agit d'anticiper, dès à présent, de futurs départs en retraite.
- L'autre pour pallier l'absence pour congé maladie, par un recrutement par voie de CDD d'une durée pouvant aller jusqu'à 12 mois, avec possibilité de formation

Il rappelle à l'assemblée la prochaine admission à la retraite anticipée pour invalidité du garde champêtre-chef et le futur départ en retraite d'un adjoint technique principal de 2^{ème} classe, au service technique (en 2021).

Il rappelle la décision de recrutement en date du 20 janvier dernier

Le maire informe le conseil municipal que, dans l'attente de sa vacance, le poste sera pourvu par un recrutement en contrat aidé 6 mois ou 1 an, à temps complet, permettant :

- d'assurer une formation en interne (eau, chaufferie, piscine),
- d'acquérir la polyvalence nécessaire pour envisager d'intégrer dès que possible le service d'astreinte,
- la prise en charge d'une formation pour l'obtention du permis Poids Lourds indispensable pour le poste.

Afin d'envisager la pérennisation du poste par un CDD longue durée ou une titularisation au terme de ce contrat.

Concernant l'entretien des espaces verts, voies et réseaux en 2020, pour faire face aux besoins le conseil municipal charge le Maire :

- De recruter un employé saisonnier, en CDD pour 6 mois à ½ temps environ ;
- De lancer un recrutement en contrat aidé destiné prioritairement aux espaces verts.

Il précise à l'assemblée que

- suite à un congé maternité un recrutement est mis en place pour un poste d'ATSEM à l'école maternelle (Candidature CAP petite enfance).
- les recrutements saisonniers ont commencé pour les emplois d'agent d'accueil ; de maîtres-nageurs et surveillants de baignade.

➤ **Questions diverses**

- Questions diverses

Les subventions aux associations communales seront mises à l'ordre du jour du conseil du 02 mars dédié au vote des budgets.

Questions diverses

➤ **Devis JVS Logiciel cimetière**

Le Maire informe le conseil municipal de l'arrêt de la maintenance du logiciel CARTCIM, devenu obsolète, par le prestataire informatique de la commune : JVS.

Cette société propose un devis afin de mettre en place une nouvelle formule.

Le conseil municipal

- accepte le devis de la société JVS pour la mise en place d'un nouveau logiciel dédié au cimetière aux conditions suivantes :
 - Digitalisation du plan 540,00 € HT
 - Reprise de vos données cimetière alphanumériques 142,00 € HT
 - Intégration du plan digitalisé dans le logiciel 142,00 € HT
 - Cimetière cartographique 600,00 € HT
 - Forfait annuel - Cimetière cartographique 435,00 € HT
- Charge le Maire ou un adjoint de mener à bien cette décision et l'autorise à signer toute pièce utile

➤ **Demande de subventions**

Le conseil municipal décide de ne pas donner suite aux demandes de subvention du CFA AUTUN et de la chambre des métiers

Informations diverses

- Remerciements Jean-Paul DESROCHES
- Chemin de la Madone – PV de bornage
- Arrêté préfectoral "parc éolien champ Bayon"
- Bulletins municipaux de Chapelle du Mont de France
- Météo janvier 2020

Maire adjoints :

Commission tourisme :

Commission technique : 11/03/2020

Séance levée à 23h30

<p>PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL : Lundi 02 mars 2020 – 20h30 salle du conseil Samedi 21 mars 2020 – 20h30 salle du conseil</p>
